

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN FERRIFERE 5 NOVEMBRE 2004

La séance d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin ferrifère s'est tenue à la préfecture de la région Lorraine le 5 novembre 2004, sous la présidence de Monsieur le Préfet de région.

La liste des personnes présentes à cette réunion figure en annexe.

Monsieur le Préfet introduit la réunion en rappelant trois aspects importants dans le contexte de la mise en place du SAGE du bassin ferrifère. Il s'agit :

- (1) de la réalité physique des milieux, à savoir l'existence de trois bassins versants distincts dans le périmètre du SAGE, dont il résulte la proposition qui a été faite (arrêté interpréfectoral du 19 août 2004) de créer trois sous-commissions géographiques permettant de prendre en compte ce contexte hydrographique particulier en termes d'organisation des travaux ;
- (2) de la construction attendue d'un processus qui doit être perçu comme s'insérant dans une démarche codifiée au travers de dispositions législatives et réglementaires ;
- (3) et du fait que ces dispositions ne doivent pas être perçues comme créatrices d'un champ de contraintes, mais bien plus comme une opportunité au regard en particulier de la directive cadre sur l'eau (DCE), qui offre une « fenêtre de tir » pour se positionner en force de proposition sur ce territoire dans le cadre de la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui va s'engager en 2005 et devra être achevée pour 2007.

Monsieur le Préfet rappelle que la CLE aura besoin de lancer des études et d'engager une personne ressource (animateur) pour faire avancer les travaux.

De ce fait, il précise que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) pourra financer, à hauteur de 80% et dans certaines limites de plafonds, les dépenses d'études et d'animation.

Monsieur le Préfet souligne les propositions faites dans la note n° 3 du dossier de séance concernant les désignations, à savoir un président, deux vice-présidents, un président pour chaque sous-commission et un bureau exécutif.

Monsieur DAVID demande si, pour la désignation des présidents des sous-commissions, les électeurs sont tous les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ou les seuls membres de collège siégeant dans les sous-commissions concernées.

Après discussion, il est décidé que tout le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux au sein de la CLE prendra part au vote pour ces trois désignations.

La proposition de constitution d'un bureau exécutif est par ailleurs validée.

Monsieur MICHELET signale que sur les vingt-quatre membres titulaires du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, trois sont absents. Un titulaire absent s'étant fait représenter par son suppléant, le collège correspondant comporte ainsi vingt-deux électeurs.

Il est par ailleurs vérifié que le quorum est réuni.

Monsieur le Préfet de région demande qui souhaite être candidat à la présidence de la CLE.

Monsieur ECKERT, Vice-président du Conseil régional de Lorraine, prend la parole.

Monsieur ECKERT se félicite que la CLE ait vu le jour, cette constitution apportant une réponse à une volonté exprimée de longue date par les élus locaux.

Il souligne la pertinence et l'intérêt de sa composition transverse, associant à la fois des élus et des usagers ; il met par ailleurs en exergue que l'un des enjeux fondamentaux qu'il faudra prendre en considération est l'enjeu économique lié à la ressource en eau.

Monsieur ECKERT indique que la Région Lorraine se propose de jouer le rôle de structure porteuse du SAGE. Il prend acte avec satisfaction des taux d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse concernant le soutien aux études et à l'animation du SAGE, la mobilisation des 20 % nécessaires en complément de ce soutien lui semblant ne pas présenter de difficultés a priori.

Désignation du Président de la Commission Locale de l'Eau

Monsieur ECKERT indique enfin être candidat à la présidence de la CLE.

Aucune autre candidature n'est exprimée pour la présidence de la commission.

Monsieur le Préfet de région propose d'élire le président à main levée.

Cette proposition ne soulevant aucune opposition, elle est mise aux voix, et Monsieur ECKERT est élu à l'unanimité Président de la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur ECKERT remercie les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux de lui avoir manifesté leur confiance.

Le Président de la CLE souligne la nécessité :

- d'une gestion globale de la ressource en eau, permettant d'assurer une optimisation de l'utilisation des deniers publics ;
- d'une protection de la ressource en eau, surtout sur le territoire du bassin ferrifère qui a beaucoup souffert de l'exploitation minière ;
- de percevoir le potentiel économique de la ressource en eau, qui sera à terme valorisable et dont l'exploitation se fera alors au bénéfice des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs du bassin ferrifère ;

- et de fixer, dans le cadre des travaux qui seront à conduire, des objectifs environnementaux pour les cours d'eau : la Crusnes, le Woigot, l'Yron, le Veymerange, la Fensch,..., sont ainsi autant d'exemples de milieux pour lesquels le président met en évidence une responsabilité et le besoin d'une mobilisation et d'une réponse collectives.

Désignation des Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau

En référence aux propositions avancées dans le dossier de séance, le Président propose que les postes de Vice-présidents soient attribués aux représentants des Départements.

Monsieur JACQUE indique qu'il lui semblerait préférable, que l'on s'appuie plutôt sur les représentants de structures qui existent déjà au plus près du terrain et, dans cette perspective, propose de désigner, des représentants des maires ou des établissements publics locaux.

Monsieur le Préfet rappelle qu'il y aura trois présidents de sous-commissions pour une telle gestion de proximité, la proposition ainsi faite n'étant en conséquence pas contradictoire avec la suggestion précédemment formulée par le président de la CLE.

Monsieur JACQUE convient que cette formule répond à sa suggestion.

Monsieur SCHITZ souligne que, dans la mesure où 3 Départements sont représentés au sein de la CLE, il serait opportun, de retenir le principe de trois Vice-présidents.

Cette proposition est adoptée.

Sont élus Vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité des voix :

- Monsieur VILLEFAYOT, Conseiller général de la Meuse ;
- Monsieur MARIUZZO, Conseiller général de la Meurthe et Moselle ;
- Monsieur WEITEN, Vice-président du Conseil général de la Moselle.

Désignation des présidents des sous-commissions de la Commission Locale de l'Eau

Monsieur JACQUE fait part de sa candidature à la présidence de la sous-commission géographique de la Chiers.

Monsieur MAZZOCO, Président du Syndicat intercommunal des eaux de Piennes, étant également candidat, Monsieur JACQUE indique retirer sa candidature. Monsieur MAZZOCO est élu Président de la sous-commission du bassin versant de la Chiers, à l'unanimité des voix.

Monsieur CAUSIN, Président du Syndicat de mise en œuvre du contrat de rivière Woigot, est candidat à la présidence de la sous-commission du bassin versant de l'Orne. Il est élu à l'unanimité des voix.

Monsieur DAVID, Maire d'Hayange, est candidat à la présidence de la sous-commission des bassins versants nord. Il est élu à l'unanimité des voix.

Désignation des membres du bureau exécutif de la Commission Locale de l'Eau

Outre le président de la CLE, les trois vice-présidents et les trois présidents de sous-commissions géographiques, membres de droit selon la proposition faite dans le dossier de séance et validée par la CLE, sont également désignés membres du bureau exécutif :

- (1) parmi le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : Monsieur Jacque, Député Maire de Cons-la-Granville, Monsieur FELICLI, Président du SIVOM de l'Alzette, et Monsieur SCHITZ, Maire de Tressange ;
- (2) parmi le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées : Monsieur SAPRANI, Président de la FDPPMA de Meurthe et Moselle, Monsieur CAUDERLIER, Président de l'AAPPMA de Thionville, et Monsieur HYPOLITE, représentant le Syndicat de la Propriété Agricole de la Meurthe et Moselle.

Quatre membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées ayant été prévus au bureau, faute d'autre candidature Monsieur le Préfet propose de surseoir, dans l'immédiat, à la désignation supplémentaire qui reste à intervenir.

Lancement des travaux d'élaboration du SAGE et financement

Monsieur ECKERT, Président de la CLE, rappelle sa suggestion que la Région Lorraine joue le rôle de « structure porteuse » pour l'élaboration du SAGE pour pouvoir mener à bien les études et assurer l'animation nécessaires. Il souligne que cette mission ne concerne en revanche pas la réalisation de travaux, qui n'est pas du ressort de la CLE, mais reste évidemment de la compétence des maîtres d'ouvrages habituels, en particuliers les collectivités compétentes et leurs groupements.

Cette proposition est adoptée.

Monsieur le préfet demande à Monsieur BOULNOIS de préciser les dispositifs d'aide prévus par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Monsieur BOULNOIS explique qu'une convention d'aide financière sera à passer entre la Région Lorraine, structure porteuse du SAGE, et l'AERM. Il rappelle les taux d'aide prévus de 80 % pour les études et l'animation de la démarche, et indique que les plafonds d'aides sont de 30 000 € par an et par personne employée concernant les charges salariales, ainsi que de 6 400 € par an et par équivalent temps plein pour les charges de fonctionnement rattachables à la fonction. Selon l'expérience retirée d'autres SAGE, il mentionne qu'il n'existe pas à ce jour de cas de figure où ces plafonds se seraient révélés insuffisants.

Monsieur BOULNOIS souligne que la difficulté la plus significative au regard de l'animation est de trouver une personne ressource disposant de toutes les compétences et les qualités nécessaires pour mener à bien cette mission, qui est essentielle pour le bon avancement du SAGE.

En ce qui concerne la relation entre l'élaboration du SAGE et la mise en œuvre de la directive-cadre (document n° 4 du dossier de séance), Monsieur MICHELET insiste sur le fait que l'élaboration du SAGE doit se positionner de façon contributive à la mise en œuvre de la DCE dans le bassin et que le calendrier de la DCE impose un avancement rapide du SAGE.

Monsieur le Préfet rappelle la structure du bureau exécutif de la CLE :

- le Président de la CLE ;
- les trois Vice-présidents de la CLE ;
- les trois Présidents des sous-commissions géographiques ;
- les trois membres désignés issus du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- les trois (dans l'immédiat, quatre ultérieurement) membres désignés issus du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- le Directeur Régional de l'Environnement ;
- les trois Chefs de MISE.

Il propose que le bureau exécutif se réunisse assez rapidement, sans attendre que des conventions financières soient passées entre l'AERM et la Région, et invite plus particulièrement les chefs de MISE à se mobiliser dans le cadre des sous-commissions géographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet remercie les membres de la CLE de leur contribution active à cette réunion d'installation et clôt la séance.